

Assemblée générale (vote de grève)

**Mardi 3 octobre 2023 à 12h30
à la salle de danse (1-33-177)**

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la **220^e assemblée générale tenue le 27 septembre 2023**.
 - 4.1 Suites au procès-verbal.
5. Information
6. État des négociations
 - 6.1 Rapport sur la négociation à la table centrale
 - 6.2 Rapport sur la négociation aux tables sectorielles
7. Exercice du rapport de force
 - 7.1 Rapport sur l'état de la mobilisation
 - 7.2 Règles du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP) et règles de participation à la grève ([recommandation 1](#))
 - 7.3 Règles du Fonds de résistance syndicale du SPECS-CSN (FRS)
8. Vote de grève
 - 8.1 Présentation du mandat de grève proposé ([recommandation 2](#))
 - 8.2 Explication du déroulement du vote secret
 - 8.3 Proposition de quatre scrutateurs et scrutatrices
 - 8.4 Vote secret sur le mandat de grève
9. Plan de mobilisation ([recommandation 3](#))
10. Présentation de la proposition de ralliement et vote (si le mandat de grève est rejeté) ([recommandation 4](#))
11. Proposition de destruction des bulletins de vote ([recommandation 5](#))
12. Divers
13. Levée de l'assemblée.

Evelyne Letendre, secrétaire
29 septembre 2023